

Association FFVL N° 02380

## Compte rendu du déroulement de l'assemblée générale

Assemblée générale du 23 novembre 2013

Présents: 23 Pouvoirs: 2 Excusés: 4

Jean-Claude Brion, Gilles Bastit, Jean-Claude Moissinac, Bernard Tournié.

Le quorum de ¼ des adhérents prévu dans les statuts est atteint.

### Bilan moral:

Voir Procès verbal.

# Exercice financier 2013 et budget 2014 :

Voir Procès verbal.

Voté à l'unanimité des adhérents présents.

### Vote de la dissolution de l'école de club :

Afin de laisser la place à une structure associative au niveau départemental le comité directeur met au vote la dissolution de l'école de club.

Voté à l'unanimité des adhérents présents.

## Matériels biplaces du club :

Il est souhaitable que le nombre de vols au bénéfice de passagers adhérents au club augmente significativement. Les conditions financières pour les passagers, caution, et modalités d'utilisation ont été discutées et revues en AG pour acceptation. Voir en annexe. Tous les biplaceurs utilisant les biplaces du club sont invités à suivre scrupuleusement ces règles.

Le remboursement de la partie Individuelle Accident passager de l'assurance pour les biplaceurs ayant effectué un nombre suffisant de vols au profit du club n'a pas eu de raison d'être cette année du fait du peu de vols effectués. Ce remboursement est donc supprimé.

Voté à l'unanimité des adhérents présents.

# Incitation à la pratique de la compétition :

Afin d'inciter les pilotes confirmés à participer aux compétitions fédérales, le comité directeur propose un remboursement de la cotisation club pour les compétiteurs ayant participé à 4 manches dans la saison. Après proposition de membres présents, et discussion, il est prévu de rembourser également la licence assurance ffvl (licence volant).

Voté à l'unanimité des adhérents présents.

## Présence d'aéromodélistes sur le site de Floirac :

Deux représentants des aéromodélistes du club des milans (dont Fabrice Michellon) ont répondu à notre invitation. Nous avons pu discuter de la cohabitation des deux activités dans le même espace

aérien. Cette cohabitation existe sur d'autres sites, en particulier aux Monédières. A Floirac, la faible présence des aéromodélistes n'a pour l'instant pas posé de problème.

Les vols habités sont prioritaires sur les modèles réduits. Cependant certaines informations permettront de bien cohabiter :

Le décollage et la présence des pilotes modélistes se situent au sommet de la falaise au fond du cirque. Les modèles réduits ne s'éloignent pas énormément du site de décollage, et par conditions thermiques, il est facile de leur laisser un espace où ils peuvent évoluer sans leur créer de gène.

Par conditions plus faibles, nous pouvons être amenés à nous rapprocher d'eux. Soyez vigilants et évitez les situations à risque. Pour un pilote modéliste, il est difficile de situer son engin en profondeur (sur l'axe défini par le pilote et son engin). Par conséquent, si on traverse ponctuellement son axe, il pourra assez facilement piloter pour nous éviter. Par contre, le fait d'évoluer (enrouler) dans son axe lui posera problème. A vous d'estimer si vous êtes vraiment obligé de le faire.

Chaque aéromodéliste doit posséder une licence et être adhérent à un club de modélisme.

Pour l'instant, il n'apparait pas utile de préciser de règles particulières autres que celles issues du bon sens et du respect de chacun. Si cela devait évoluer, on en rediscutera.

Les panneaux d'affichage du site mentionneront la possibilité d'activité aéromodéliste.

# Adoption des statuts type FFVL:

La fédération invite tous les clubs à adopter les statuts types des clubs associatifs, voté en comité directeur de la fédération. Ils peuvent êtres adaptés en fonction des particularités de chaque club. En raison du manque de temps disponible avant notre assemblée générale 2013, ceci sera soumis en 2014 en assemblée extraordinaire ou à la prochaine assemblée générale.

Philippe Savinaud

# ANNEXE : Conditions Générales d'utilisation des biplaces associatifs

Les biplaces du club équipés sont à la disposition des pilotes qualifiés du club :

- sur les sites de Castelnau Vol Libre,
- lors des sorties club,
- lors des formations de biplaceurs et des journées découverte.

Lorsque les biplaces ne sont pas utilisés, les biplaceurs du club peuvent les emprunter pour des courts séjours, en le signalant suffisamment à l'avance à tous les autres pilotes biplaces du club, et contre une caution de 1000€

# **POUR LES PASSAGERS:**

Vols gratuits lors des journées de bilan techniques de remises à niveau des pilotes qualifiés biplace.

Autres périodes : Le passager doit être adhérent au club Castelnau Vol Libre et à jour de sa cotisation club.

Les biplaces équipés doivent être mis à la disposition de l'ensemble des biplaceurs sur les sites du CVL ou entreposés chez Henri Mabru.

# **CONSIGNES:**

Lorsque vous prenez un biplace au local,

- vérifiez que vous prenez bien le matériel dont vous avez besoin,
- si il y a un doute, contactez l'emprunteur précédent qui a naturellement rempli le carnet de vol,
- remplissez la fiche d'emprunt (qui est normalement suspendue), en renseignant votre nom et votre n° de portable.

A la visite prévol, vérifiez TOUT! Et surtout le matériel et le montage de tous les mousquetons, système Rose, secours etc...

Après l'emprunt, rendez le biplace équipé de façon standard (écarteurs adultes, sellettes pilote et passager adultes, 1 casque passager, secours et système Rose montés)

Après chaque vol renseigner le carnet et signaler tout problème ou anomalie.